

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.1. Introduction

a	Etat partie	<i>République Arabe Syrienne</i>
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien : <i>Ancienne Ville de Damas</i>
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : <i>s'élève à 690m au-dessus de la mer</i> Latitude : <i>33°21</i> Longitude : <i>36°18</i>
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	<i>1979</i>
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : <i>La Direction Générale des Antiquités et des Musées "DGAM".</i> Personne responsable : <i>Ali al-Kayem.</i> Adresse : <i>Damas -Syrie – la Direction Générale fdes Antiquités et des Musées</i> Téléphone : <i>+963 11 2214855/4</i> Fax : <i>+963 11 2247983</i> E-mail : <i>antiquities@net.sy</i>
f	Date de ce rapport	
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : <i>al-Kayem Ali</i> Titre : <i>Le Directeur Général des Antiquités et des Musées</i>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	<p>Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,</p>	<p>Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie</p> <p><i>La Ville de Damas est considérée la Ville la plus ancienne ainsi que la capitale la plus ancienne du monde. La Vie y persiste jusqu'à nos jours. Elle est le berceau des civilisations historiques, constituant un phare de la science et de l'art à travers les époques, et une encyclopédie historique qui nous raconte une grande partie de l'histoire de l'humanité. De même, elle représente une référence historique par rapport aux systèmes de l'architecture et de l'urbanisme et de planification depuis des milles années. Cette Ville est très ancienne où à la fin du II^{ème} millénaire avant J.-C., elle fut la capitale l'Etat araméen. Après la domination islamique, Damas a repris son importance et son authenticité notamment à l'époque du Calife "Mouhaouia Ibn Abi Sufian" qui a fait cette ville la métropole de son Etat et la première ville dans tout l'Orient, est devenue incomparable grâce à ses maisons, à ses bains, à ses fontaines et à son déplacement militaire, et à sa situation politique et économique. Pendant des siècles, l'authenticité de Damas a persisté, elle fut la capitale du royaume araméenne puis elle est devenue la capitale de cette région pendant les époques des Omeyyades et Ayyoubides. Elle contient des symboles et des bâtiments datés de toutes les époques à partir de l'époque araméenne jusqu'à nos jours, elle a encore gardé son authenticité, et son tissu urbain distingué, ceci lui rend une parmi les plus anciennes villes qui a conservé son entité. De même, elle se peuple jusqu'à maintenant.</i></p>
b	<p>ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.</p> <p>Entourer le numéro des critères appropriés.</p>	<p>Critères retenus pour l'inscription :</p> <p><i>Critères culturels : i – ii – iii – vi – vi</i></p>
c	<p>Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation</p>	<p><i>2. WORLD HERITAGE COMMITTEE</i></p> <p><i>3rd Session , LUXOR , 22-26 October 1979</i></p> <p><i>The committee noted the reservation expressed by ICOMOS concerning the threat to the site from rapid urban development.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription	<p><i>2. WORLD HERITAGE COMMITTEE</i></p> <p><i>3rd Session , LUXOR , 22-26 October 1979</i></p> <p><i>46. the committee decied to enter in the world Heritage list the following 45 properties :</i></p> <p><i>The committee noted the reservation expressed by ICOMOS concerning the threat to the site from rapid urban development .</i></p>
e	Réactions à ces observations	<p><i>Après le registrement de l'ancienne Ville sur la Liste du Patrimoine Mondiale, un nouveau système et critère a été établie dans les cartes d'alignement et de planification des zones proches de la Ville extra-mures. Ces critères respectent d'une part faire montrer le rempart de l'extérieur, d'autre part, établir un tampon de ne pas construire des bâtiments autour du rempart à l'extérieur. C'est à-dire aux limites des deux rues "al-Badaoui et le Roi Fayssal".</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.2. Déclaration de valeur (suite)

II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	<i>OUI</i>
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeurs culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? <i>NON</i>
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : <i>OUI</i> La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : <i>OUI, Après l'inscription de l'ancienne Ville sur la Liste du Patrimoine Mondiale, on a imposé des zones tampons dans les régions qui n'ont pas encore des nouveaux bâtiments où on a pu intervenir. De même, un nouveau système et critère ont été établis dans les cartes d'alignement et de planification des zones proches de la Ville extra-mures. Ces critères respectent d'une part faire montrer le rempart de l'extérieur, d'autre part, établir un tampon pour ne pas construire des bâtiments autour du rempart à l'extérieur. C'est à-dire aux limites des deux rues "al-Badaoui et le Roi Fayssal".</i>
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : <i>NON, il n'aura aucune modification sur les limites de l'ancienne Ville car elle est limitée par l'orbite de son ancien rempart. Mais, en ce qui concerne les zones de protection et celles qui suivent ces zones il y a une possibilité de les modifier comme on a cité auparavant.</i>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

e	<p>Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle est incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit</p> <p>refléter le(s)critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.</p> <p>Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.</p>	<p>Nouvelle déclaration de valeur :</p> <p><i>Il n'y a pas une nouvelle déclaration</i></p>
---	---	---

II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p><i>En dépit de tous les problèmes qu'affronte l'ancienne Ville parce qu'elle représente le centre commercial et économique principale pour Damas et pour toute la Syrie, cette Ville a encore gardé son plan d'alignement architectural authentique selon le schéma islamique. Tout en préservant la qualité des matières de la construction. De même, établir un système qui règle la construction, propre à l'ancienne Ville qui aide à réactiver et à préserver les activités traditionnelles et l'artisanat.</i></p>
b	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription ?</p> <p>NON</p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur ?</p> <p><i>NON, ils ne sont pas prévisibles car il y a un système de construction propre à l'ancienne Ville qui la préserve.</i></p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription ?</p> <p><i>La rue de "al-Klassé" a été percé à proximité de la Citadelle, de même, des travaux de restauration ont été menés dans la Mosquée des Omeyyades. Mais ces travaux n'ont pas des effets négatifs sur l'authenticité et l'intégrité de la Mosquée parce que les autorités syriennes ont pris des mesures pour empêcher les travaux partiels qui n'influencent pas sur l'authenticité à la requête de l'UNESCO, les Et l'UNESCO a remercié la Syrie.</i></p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p><i>Suivant la carte directive, des petites modifications ont été survenues, mais elles n'ont pas des effets sur l'authenticité et l'intégrité de l'ancienne Ville.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

c	Veuillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ? <i>OUI</i>
---	---	--

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	<p>Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en œuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété :</p> <p><i>Des propriétés privées, des propriétés "Awquafs" et des propriétés appartiennent à l'Etat.</i></p> <p>Statut légal :</p> <p><i>La loi était très vigoureuse en vue de garantir la préservation de la Ville. Le décret No. 222 de l'an 1963, avec tous ses amendements notamment la loi (1) de l'an 1999. Un système pour régler la construction dans l'ancienne Ville (l'arrêt 826 en l'an 1996).</i></p> <p>Cadre juridique</p> <p><i>1. Il y a des arrêts relatifs décrétés par l'Etat et à l'intermédiaire de la DGAM, ont été appliqués. Des autres arrêts et des lois municipales l'intermédiaire les municipalités ont été appliquées.</i></p> <p>Cadre institutionnel (local)</p> <p><i>1. Le service des antiquités de la Ville de Damas</i></p> <p><i>2. Le Bureau Technique du Comité de la Protection de l'Ancienne Ville/le Département de Damas.</i></p> <p><i>3. Service des l'Ancienne Ville/Municipale-Département de Damas.</i></p>
		<p>Agence(s) en charge de la gestion :</p> <p><i>Le Département des Antiquités de Damas</i></p> <p>Responsable : <i>Ingénieur, Mouhamed Houmam al-Zaeim</i></p> <p>Adresse : <i>Syrie, Damas, Harikat, Bimarstan al-Mourri.</i></p> <p>Téléphone : <i>+963-11-2234814</i></p> <p>Fax : <i>+963-11-2231982</i></p> <p>E-mail : <i>antiquities@net.sy</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

b	ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir</p> <p><i>Toutes ces autorités mentionnées là-dessous, préparent la carte directive pour la réformation des anciens bâtiments et les classer. De même, la repartitions des activités conformément aux besoins de la Ville. Et de réaliser des recherches sur les activités. A partir de ces analyses, on a rétabli une étude de la carte directive pour maintenir et reformer l'ancienne Ville en garantissant de conserver son authenticité et intégralité et répond aux besoins de la modernité à la fois.</i></p>
---	---	---

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II.4.2. Gestion et planification

a	<p>L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p><i>Quelques travaux d'expropriation ont été survenus au profit aux institutions gouvernementales en vue de revivre et d'investir quelques importants meubles qui sont négligés dans le but de les employer aux fins humaines et culturelles tel que "la maison de "al-Aquad" qui est exproprié, restauré et transformé en centre culturel Danois. En ce qui concerne le plan de gestion est en cours d'étude. Mais, il est prévu qu'il sera fini en 2004 suivant la disponibilité des possibilités de fonds et du personnel formé.</i></p>
b	<p>En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>Plans agréés relatifs au bien : <i>Voir annexe 1</i></p> <p>plan régional : <i>Voir annexe 1</i></p> <p>plan local : <i>Voir annexe 1</i></p> <p>plan de conservation : <i>seulement les plans de la restauration .</i></p> <p>plan de développement touristique : <i>il n'y a pas</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	<p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien.</p> <p>De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p><i>Le plan de gestion est en cours de préparation, nous prenons en considération toutes les remarques mentionnées relatives. Mais en raison de manque de fonds et du personnel formé, la réalisation de cette carte a des problèmes.</i></p> <p>Un plan de gestion fonctionnel existe :</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion :</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI, dans le domaine de la restauration</i></p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI, dans le domaine de la restauration</i></p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel :</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site :</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p>
b		<p>Mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p><i>Jusqu'à maintenant la DGAM n'a pas un plan de gestion complet, elle travaille sur les plans de la restauration.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)

c	(fournie copie du plan en annexe)	
d	Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.	<p>Personne responsable du bien :</p> <p style="text-align: right;"><i>le Département des Antiquités de Damas</i></p> <p>Nom : <i>Ingénieur, Mouhamed Houmam al-Zaeim</i></p> <p>Titre : <i>Le Directeur de Département des Antiquités de Damas</i></p> <p>Adresse : <i>Syrie, Damas, Harikat, Bimarstan el-Mourri.</i></p> <p>Téléphone : <i>+963-11-2234814</i></p> <p>Fax : <i>+963-11-2231982</i></p> <p>E-mail : <i>il n'y a pas</i></p> <p>Personne responsable du bien :</p> <p style="text-align: right;"><i>Le Bureau Technique du Comité de l'Ancienne Ville</i></p> <p>Nom : <i>Assa'ad Muhana</i></p> <p>Titre : <i>Chef du bureau</i></p> <p>Adresse : <i>Syrie, Damas, Département de Damas</i></p> <p>Téléphone : <i>+963-11-5422456</i></p>

II.4. Gestion (suite)

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

a	L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,	<p>Ressources humaines</p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>le Département de Antiquités de Damas</i></p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Il y a 3</i></p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) :</p> <p>- Gardiens</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>il y a 3</i></p> <p>- fonctionnaires</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>il y a 3</i></p> <p>- Ouvriers</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>on ne peut pas préciser le nombre on les embouche selon le besoin .</i></p> <p>- Manœuvres spécialisés</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>on ne peut pas préciser le nombre on les embouche selon le besoin .</i></p> <p><i>Nous avons des cadres et du personnel d'exécution, mais n'avons pas le nombre suffisant de cadre et des matériels pour réaliser nos tâches.</i></p>
b	et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,	<p>1. <i>Du budget de la DGAM, destinée à la restauration des bâtiments archéologique (d'un montant de 10 millions Livres syriennes), inscrit dans les plans annuels et selon la priorité.</i></p> <p>2. <i>Un montant de (2 millions) du budget de Waqfs, consacré à la restauration des bâtiments archéologiques en Waqfs.</i></p> <p>3. <i>Un montant de (30 millions) du budget de Département de Damas-services d'infrastructures principales de la Ville.</i></p> <p>4. <i>Des sources privées (propriétés privées) pour restaurer les propriétés.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

c	ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.	<p>Besoins de formation de son personnel :</p> <p><i>On a besoin de reformer un personnel sur tous les niveaux tels que ; administratif (pour la conservation et la gestion des sites), technique (dans le domaine de la restauration et de fouille).</i></p> <p><i>Il est de même important employer les potentiels des techniques scientifiques qu'affronte l'équipement informatique (ordinateurs...)</i></p>
---	--	---

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

a	Protection et conservation	<p><i>Les systèmes disponibles actuellement sont suffisants pour protéger et de conserver l'ancienne Ville, mais pour l'avenir, nous aurons besoin des experts spécialisés dans un domaine défini pour résoudre un quelconque problème ou un état d'urgence.</i></p>
b	<p>Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p>Un. Centre du Patrimoine Mondial</p> <p><i>Assistance technique de l'UNESCO pour la Ville de Damas (le montant 50,000 \$)</i></p> <p><i>Jusqu'à maintenant la DGAM ne l'a pas reçu.</i></p> <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales</p> <p><i>Assistance technique du gouvernement japonais pour acheter des équipements techniques consacrés à la Citadelle de Damas et à Khan Assa'ad Pasha.</i></p> <p><i>Assistance technique de l'association Max Vam Perchin (le montant 10,000 \$).</i></p>

II.4. Gestion (suite)

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

a	L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,	<p>Etudes scientifiques</p> <p><i>Les études scientifiques survenues dans l'ancienne Ville :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Le projet de la citadelle de Damas.</i> 2. <i>L'étude de l'état physique de bâtiments dans l'ancienne Ville.</i> 3. <i>L'étude de l'infrastructure de l'ancienne Ville (drainage ...).</i> 4. <i>L'étude de l'évolution et la revivification de quelques régions dans l'ancienne Ville (al-Shaghour)</i> 5. <i>Réaliser quelques études pour la réformation quelques marchés (al-Daquaquin).</i> 6. <i>La classification des bâtiments de Damas selon son rôle, son importance, et son authenticité.</i> 7. <i>L'étude de la circulation des voitures dans l'ancienne Ville et organiser les horaires.</i> 8. <i>Réaliser des travaux de documentation pour la plupart des bâtiments de Damas (dessins, des plans ...).</i> 9. <i>Des photographes pour la plupart partie de l'ancienne Ville et de produire des films vidéos.</i> 10. <i>Réaliser des cartes de l'état actuel de l'ancienne Ville en toutes activités.</i> 11. <i>Le plan de l'état constructif des monuments</i> 12. <i>L'inventaire des monuments distingués selon les époques et les types de leur construction.</i> 13. <i>Le plan des propriétés.</i>
b	Sur les projets de recherche : pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.	<p>Programmes de recherche/développement</p> <p><i>Voir réponse II.4.6.a</i></p>
c	les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données , l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.	<p>Nouvelles techniques de gestion</p> <p><i>Nous souhaitons pour l'avenir réaliser les travaux relatifs à l'ancienne Ville (restauration, développement, documentation) à partir des besoins de données informatiques aux moyen (ordinateur, Internet ...)</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives (suite)

d	les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;	<p>Activités éducatives</p> <p><i>Il n'y a pas de méthode technique définir qui s'occupe au patrimoine. Nous avons besoin de coopérer avec les ministères pour mettre en place ce type de programmes éducatifs, une grande importance.</i></p>
e	d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <p><i>Il y a un processus médiatique presque régulière visant à définir et à sensibiliser le publique à nos sites archéologiques par les émissions télévisées touristiques qui informent les plus importants sites en Syrie. En plus de la propagande touristique, les festivals culturels tel que celui de Damas. La préparation de plusieurs des films documentaires, l'organisation de colloques spécialisés.</i></p> <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p> <p><i>En générale, bien suivant les potentialités disponibles.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II.4.7. Questions diverses

a	<p>Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <p>si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;</p> <p>s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;</p> <p>quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ;</p> <p>quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités.</p>	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial.</p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial.</p> <p><i>Il n'existe pas une plaque avec logo du patrimoine mondial. Mais, actuellement nous travaillons pour la remettre sur les entrées de l'ancienne Ville.</i></p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs</p> <p><i>NON</i></p> <p>Musée de site</p> <p><i>Il n'existe pas de musée spécial de la Ville, mais un musée des traditions populaires, des autres musées générales.</i></p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant)</p> <p><i>OUI</i></p> <p>Stationnement des véhicules</p> <p><i>OUI, il y a un stationnement des véhicules en dehors des limites de l'ancienne Ville. Nous prenons en considération du développement.</i></p> <p>Toilettes</p> <p><i>OUI</i></p> <p>Soins d'urgence et sauvetage</p> <p><i>OUI, elle a besoin d'amélioration</i></p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue</p> <p><i>OUI</i></p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc.</p> <p><i>OUI</i></p> <p>Journées portes ouvertes</p> <p><i>NON</i></p> <p>Manifestations spéciales ou expositions</p> <p><i>OUI</i></p> <p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite</p> <p><i>OUI</i></p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site</p>
---	---	---

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		<i>OUI</i>
b	A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p> <p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p>

Annexes : Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

II.5. Facteurs affectant le bien

II.5.1. Degrés de menace

a	<p>Veillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p>Pressions liées au développement</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déchets et ordures <i>OUI</i> 2. Infrastructures mal intégrées <i>OUI, on voit cette phénomènes dans la ville de Damas</i> <p>Intégrité structurelle</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>L'insuffisance et la dégradation des canalisations de distribution d'eau sanitaire et d'eau usée dans la Ville de Damas, ce qui en résulte la fuite d'eau.</i> <i>celle- ci entraîne un danger sur les antiquités</i> <p><i>On a établi un plan, qui est exécuté en étapes suivant les potentialités, en vue du report les garées industries, non traditionnelles de l'ancienne Ville à des zones industrielles dehors de l'ancienne Ville.</i></p>
b	les contraintes liées à l'environnement	
c	les catastrophes naturelles et la planification préalable,	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>Séismes : <i>OUI</i></p> <p>Incendies : <i>OUI</i></p> <p>Autres : <i>Les intempéries.</i></p>

II.5. Facteurs affectant le bien (suite)

II.5.1. Degrés de menace (suite)

d	les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme	<p>Le tourisme et ses conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p>La direction générale ne peut pas préciser le Nombre des visiteurs par an.</p> <p>Origine des visiteur <i>Des différents origines</i></p> <p>Circulabilité dans le site :</p> <p>Pour les handicapés, <i>Il n'y a pas</i></p> <p>En fonction des saisons <i>Il n'y a pas</i></p> <p>Pressions exercées par le tourisme :</p> <p>Dégâts (piétinement) <i>OUI</i></p> <p>Gestion des déchets (poubelles, W.C.) <i>OUI</i></p> <p>Incendies <i>OUI</i></p> <p>Equipements pour les touristes :</p> <p>corbeilles à déchet, <i>NON</i></p> <p>signalisation sur pistes <i>OUI</i></p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie? <i>NON</i></p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ? <i>OUI</i></p>
---	---	---

II.5. Facteurs affectant le bien (suite)

II.5.1. Degrés de menace (suite)

	et le nombre d'habitants.	<p>Relations avec la population riveraine du site</p> <p>Evaluation de la population locale :</p> <p><i>Nombre d'habitants vivant dans la ville antique de Damas 46000 habitants.</i></p> <p>La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?</p> <p><i>NON</i></p>
--	---------------------------	---

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.5. Facteurs affectant le bien (suite)

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

a	<p>Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p>Méthodes de prévention des menaces et pressions</p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p>Séismes : <i>il n'y a pas des équipements préventifs</i></p> <p>Incendies : <i>l'Etat a établi un plan d'urgence pour protéger la ville du danger d'incendie</i></p> <p>Tourisme : <i>il n'y a pas un plan d'aménagement et plan de la gestion complet pour éviter les dangers du tourisme.</i></p>
b	<p>Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>La diminution de l'impact d'incendie</i> 2. <i>La diminution de l'impact des activités de la construction</i>
c	<p>et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises</p> <p>ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>un plan d'urgence pour protéger la ville du danger d'incendie</i> 2. <i>La planification réglementaire en vue de protéger la ville Antique de Damas et le tampon selon les règles qui empêchent la construction dans la Ville Antique de Damas et dans le tampon.</i>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		Mesures envisagées dans l'avenir <i>La préparation du plan de la gestion et de plan d'aménagement.</i>
--	--	---

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.6. Suivi

a	<p>Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p> <p>Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p>Exercices de suivi précédents (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Suivi des constructions et édifices</p> <p><i>Le Département des Antiquités de Damas et le Département de Monuments Historiques sont les responsables du suivi des constructions et édifices et ils empêchent la construction dans la Ville Antique de Damas et dans le tampon, détruire les constructions illégales et conserver et restaurer les monuments historiques.</i></p> <p>Ressources humaines affectées à ces suivis</p> <p><i>Les fonctionnaires dans le Département des Antiquités de Damas et le Département de Monuments Historiques.</i></p>
b	<p>Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés.</p> <p>Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</p> <p><i>Les laboratoires de l'université de Damas aident la direction générale des antiquités et le département des antiquités de Damas pour mesurer l'état de conservation en utilisant des équipements et des méthodes scientifiques.</i></p>
c	<p>Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi</p> <p><i>1. les municipalités</i></p> <p><i>2. le comité de la protection de l'ancienne ville</i></p> <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien</p> <p><i>Le département des antiquités de Damas et les autres partenaires sont les responsables d'organiser le suivi du bien.</i></p>
d	<p>Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p> <p><i>Depuis Le décret No. 222 de l'an 1963, avec tous ses amendements notamment la loi (1) de l'an 1999, un système pour régler la</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

<p>et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p><i>construction dans l'ancienne Ville (l'arrêt 826 en l'an 1996).</i></p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p><i>La conservation du site</i></p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p> <p><i>Voir la réponse (II.2.1. e).</i></p>
--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.7. Conclusions et mesures recommandées

a	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <p><i>Lors de l'inscription du site dont Les valeurs de l'authenticité et l'intégrité ont été augmentés grâce au maintien de la ville antique de Damas par les pouvoirs concernés.</i></p> <p><i>Elle constitue jusqu'à maintenant une référence historique par rapport aux systèmes de l'architecture et de l'urbanisme depuis des milles années, et elle a encore gardé son authenticité, de son tissu urbain distingué, ceci lui rend une parmi les plus anciennes villes qui a conservé son entité.</i></p> <p><i>De même, elle est encore peuplée jusqu'à maintenant.</i></p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p> <p><i>Voir la réponse II. 3.a</i></p>
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p><i>La nécessité de réaliser un plan d'aménagement et de la gestion du site et la nécessité de la formation des cadres dans la Direction Générale des Antiquités.</i></p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <p><i>La nécessité de la protection du site des menaces et catastrophes naturelles et des pressions liées au développement.</i></p>
c	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p> <p><i>1. Préparer le plan d'aménagement et le plan de la gestion du site.</i></p> <p><i>2. Former les fonctionnaires dans le domaine de restauration et de préparation le plan d'aménagement et le plan de la gestion du site.</i></p>
d	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.</p>	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre</p> <p>Organisation : <i>La Direction Générale des Antiquités et des Musées.</i></p> <p>Personne responsable : <i>Ali al-Kayem.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		<p>Adresse : <i>Damas , Syrie , La Direction Générale des Antiquités et des Musées.</i></p> <p>Téléphone : <i>+963 11 2214855/4</i></p> <p>Fax : <i>+963 11 2247983</i></p> <p>E-mail : <i>antiquities@net.sy</i></p>
e	Calendrier de mise en œuvre	Calendrier de mise en œuvre (<i>en préparation</i>)
f	Besoins d'assistance internationale	<p>Besoins d'assistance internationale</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Type d'assistance souhaitée :</p> <p style="text-align: center;"><i>Restauration, conservation, préparation le plan d'aménagement et le plan de la gestion du site.</i></p>
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	<p>Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi :</p> <p>1. Nom : <i>le Département des Antiquités de Damas</i></p> <p>Adresse : <i>Syrie, Damas, Harikat, Bimarstan al-Mourri.</i></p> <p>Téléphone : <i>+963-11-2234814</i></p> <p>Fax : <i>+963-11-2231982</i></p> <p>E-mail : <i>antiquities@net.sy</i></p>
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	<p>Organisme : <i>le Département de Monuments Historiques</i></p> <p>Personne responsable :</p> <p style="text-align: center;"><i>Elias Boutros</i></p> <p>Adresse :</p> <p style="text-align: center;"><i>le Département de Monuments Historiques, la Direction Générale des Antiquités et des Musées</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Damas, Syrie</i></p>

II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

Bibliographie indicative

a		<ol style="list-style-type: none">1. <i>Les portes et les événements historiques de Damas (Kotaiba Shabi en 1996).</i>2. <i>Les inscriptions épigraphiques dans les monuments de Damas (Kotaiba Shabi en 1997).</i>3. <i>La résistance de Damas vis a vis aux expéditions croisades (Kotaiba Shabi en 1998).</i>
---	--	--